



Guide pour concevoir et déposer un projet **dans le cadre de la 5^e édition du Fonds « La Francophonie avec Elles »**

Etape 1 : Identification, diagnostic **Quelles sont les problématiques que le projet se propose de résoudre ?**

Objectif de la phase d'identification :

Cette phase initiale vise à analyser le contexte d'intervention, comprendre ses impacts sur les femmes et acquérir les connaissances fondamentales pour débiter la conception et la mise en œuvre du projet. L'objectif principal est d'identifier les problématiques et les besoins en réalisant un diagnostic précis de la situation.

Identification des éléments clés :

Obstacles rencontrés par les femmes : identifier les barrières juridiques, sociales, et économiques limitant l'accès des femmes aux opportunités économiques, à l'éducation, à la formation, et à la prise de décision, ainsi que leur exposition aux stéréotypes de genre.

Causes sous-jacentes : comprendre les causes des phénomènes observés.

Acteurs et parties prenantes : reconnaître les acteurs impliqués et définir les parties prenantes du projet, en soulignant l'importance de connaître comment et à quel niveau ils interviennent. Les parties prenantes incluent toutes les personnes impactées par le succès ou l'échec du projet.

Bénéficiaires et groupes cibles : déterminer le plus précisément possible qui bénéficiera du projet (directement ou indirectement) et identifier les groupes cibles pour lesquels l'action sera menée.

Partenaires du projet : identifier les associations, groupements, coopératives, et autorités locales ou nationales qui prendront part au projet et y apporteront une valeur ajoutée par leur expertise et engagement ou autres (appui financier).

Approfondissement de l'analyse :

Analyse des politiques publiques existantes : examiner les initiatives gouvernementales en place pour identifier les opportunités d'intégration ou de comblement des lacunes.

Évaluation des ressources disponibles : identifier les atouts communautaires qui pourraient être valorisés ou renforcés par le projet.

Analyse de la dynamique d'égalité femmes hommes : approfondir la compréhension des dynamiques d'égalité femmes hommes pour identifier des interventions efficaces.

Participation des bénéficiaires : engager activement les bénéficiaires et les parties prenantes dès la phase de conception pour aligner le projet sur leurs besoins réels.

Identification des risques : analyser les risques potentiels et envisager des stratégies d'atténuation.

Comparaison et leçons apprises : tirer des enseignements des projets similaires pour éviter les erreurs passées.

Cadre de suivi et évaluation : mettre en place un outil de suivi des activités et des résultats.

Méthodologie :

Cette phase requiert des visites sur le terrain et des échanges avec les différents acteurs concernés, tant femmes qu'hommes, pour une compréhension complète des enjeux, des besoins et des propositions.

Résultats attendus :

À la fin de cette phase, il est essentiel de disposer d'une connaissance précise des besoins réels, des bénéficiaires, et des partenaires du projet.

Etape 2 : Conception et formulation **Comment le projet va-t-il répondre aux problématiques identifiées ?**

Objectifs et approche stratégique :

Cette étape est cruciale pour collaborer étroitement avec les bénéficiaires afin d'identifier des solutions spécifiques aux défis et besoins relevés. L'objectif est de développer une stratégie de projet globale qui intègre les objectifs à atteindre, les activités à mener, tout en tenant compte des contraintes et des opportunités identifiées.

Développement stratégique :

Priorisation des enjeux : travailler de concert avec les bénéficiaires pour déterminer les problèmes urgents et définir des actions ciblées qui répondent de manière efficace aux besoins.

Définition des paramètres d'intervention : clarifier les limites de l'action du projet en fonction du mandat de l'organisation et de ses capacités opérationnelles.

Elaboration du cadre logique : cet outil structurant inclut :

- L'objectif général* : l'impact global visé par le projet ;
- Les objectifs spécifiques* : les buts concrets que le projet cherche à atteindre pour contribuer à l'objectif général ;
- Les résultats attendus* : les changements ou améliorations directement produits par le projet ;
- Les activités* : les initiatives précises prévues pour générer les résultats attendus ;
- Les indicateurs* : des critères mesurables pour évaluer l'atteinte des objectifs ;
- Les moyens de vérification* : les preuves ou documents attestant de la réalisation des indicateurs ;
- Les hypothèses* : les facteurs externes pouvant influencer le succès du projet.

Analyse critique pour la conception du projet :

Correspondance aux besoins réels : s'assurer que le projet répond efficacement aux attentes des femmes bénéficiaires.

Promotion de l'égalité femmes hommes : vérifier l'impact du projet sur l'égalité femmes-hommes.

Adéquation des activités avec les objectifs recherchés : confirmer que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs, en prenant en compte les contraintes spécifiques aux bénéficiaires.

Influences culturelles et sociales : identifier les barrières culturelles ou sociales à la participation active des femmes.

Gestion des risques : reconnaître les éventuels obstacles externes pouvant affecter le projet.

Préparation budgétaire :

Budget prévisionnel : élaborer un budget distinguant les coûts d'investissement (dépenses uniques pour la mise en place du projet) et les coûts de fonctionnement (dépenses récurrentes pour l'opération du projet). Le budget doit refléter les ressources (y compris la subvention demandée ne devant pas excéder 80% du budget total) et les

dépenses, en veillant à ce que les frais de fonctionnement ne dépassent pas 20% du budget total.

Planification temporelle :

Calendrier prévisionnel : définir un calendrier détaillant toutes les activités du projet, leur démarrage, et leur durée. La mise en œuvre globale du projet est prévue sur 36 mois, incluant une phase initiale de 18 mois suivie d'un accompagnement de 18 mois pour assurer la pérennité des actions et l'accès à d'autres financements.

Livrables attendues à l'issue de cette phase :

- ✓ le cadre logique
- ✓ le budget prévisionnel
- ✓ le calendrier prévisionnel

Pour approfondir : <https://www.youtube.com/watch?v=rj38TEm0hXk>

Etape 3 : Validation **Le projet est-il faisable et viable ?**

Objectif principal :

L'objectif de cette étape est de confirmer la faisabilité économique, sociale, et technique du projet ainsi que d'assurer sa viabilité à long terme. Il s'agit d'une vérification approfondie visant à garantir que le projet peut être réalisé avec succès et avoir un impact durable et équitable sur la communauté cible.

Vérification de la faisabilité :

Technique : évaluer si le projet est réalisable dans les délais prévus compte tenu des contraintes contextuelles actuelles, telles que les conditions climatiques (sécheresse), les déplacements internes de populations, ou les crises sécuritaires. Examiner les besoins en technologies, en compétences, et en ressources matérielles.

Socio-économique : analyser l'impact potentiel du projet sur la communauté, en considérant à la fois les retombées positives et les conséquences négatives éventuelles. Veiller à ce que le projet contribue à l'amélioration des conditions de vie des hommes et des femmes sans créer ou exacerber les inégalités. Identifier les bénéfices économiques directs et indirects pour les populations cibles.

Institutionnelle : s'assurer de l'alignement du projet avec le cadre législatif et les politiques locales et nationales. Confirmer que toutes les consultations nécessaires avec les autorités et institutions concernées ont été réalisées, et que le projet bénéficie de leur soutien ou au moins de leur approbation.

Évaluation de la viabilité :

Durabilité des résultats : Interroger la capacité du projet à générer des résultats bénéfiques sur le long terme. Cela implique d'analyser les mécanismes de pérennisation des actions entreprises et l'autonomisation des bénéficiaires.

Gestion des risques : Identifier les risques potentiels pouvant affecter le projet et évaluer la capacité de l'équipe à les gérer ou les surmonter. Cela comprend les risques environnementaux, politiques, économiques, et sociaux.

Conclusion de cette étape :

À l'issue de cette validation, il est impératif de rassembler et d'organiser toutes les informations et analyses réalisées pour répondre précisément aux questions posées sur la plateforme de candidature. Cette étape doit aboutir à la confirmation que le projet est non seulement réalisable mais aussi viable, avec une planification claire pour son exécution et une stratégie robuste pour la gestion des risques et la durabilité des impacts.

Pour approfondir :

Le cycle de projet : <https://www.youtube.com/watch?v=WJbq0mm4k0>

Etape 4 : Candidature

Pour soumettre un projet, nous vous invitons à suivre cette procédure :

Rendez-vous sur la plateforme de candidature en cliquant sur le lien suivant :

<https://appelsprojets.francophonie.org/fr/applications/fae5>

Cliquez sur le bouton « S'inscrire » qui se trouve sous la bannière.

Cliquez sur « Créez votre compte ».

Indiquez votre nom, votre prénom, votre courriel, et définissez un mot de passe.

Cochez la case « Valider les conditions générales d'utilisation »

Cliquez sur « Créer son compte ».

Un courriel vient d'être envoyé à l'adresse courriel que vous avez indiquée. Ouvrez ce courriel et cliquez sur le bouton « Confirmer mon adresse courriel ». Une page s'ouvre sur l'interface de la plateforme.

Sur la plateforme, indiquez votre courriel le mot de passe que vous avez défini, puis cliquez sur « Se connecter ».